

Premier Forum international de l'environnement à l'intention des organismes de bassin

Vers une gouvernance durable de l'eau douce

26–28 novembre 2014, Nairobi, Kenya

DERNIERE ANNONCE



Organisé en collaboration avec
le Réseau international des organismes de bassin



En partenariat avec



I. Contexte

On ne saurait trop insister sur l'importance que revêtent les ressources en eau douce pour la vie humaine et le développement. En effet, celles-ci jouent un rôle essentiel pour la santé des êtres humains, la facilitation des échanges commerciaux, la communication, la navigation intérieure, l'agriculture, la pêche, la pisciculture, la production d'énergie, les loisirs, le tourisme, la culture et l'emplacement des établissements humains.

Cependant, la situation des ressources mondiales en eau douce est critique. La croissance des populations humaines et l'expansion des économies s'accompagnent d'un épuisement et d'une pollution des eaux de surface et souterraines dans des proportions jamais observées jusqu'à présent. La compétition entre secteurs pour l'utilisation de ressources de plus en plus limitées a atteint des niveaux sans précédent. Les fleuves, les lacs, les aquifères, les zones humides et les autres masses d'eau sont soumis à rude épreuve. Les eaux de surface et souterraines s'épuisent et sont polluées tandis que les zones humides et les habitats sont détruits. Dans le monde entier, les écosystèmes, les espèces et les populations souffrent de plus en plus de ces effets.

Dans la plupart des cas, les structures de gouvernance en place sont dotées de cadres politiques, juridiques et institutionnels permettant de répondre à la demande des êtres humains en eau, mais lorsqu'il s'agit d'assurer l'approvisionnement en eau, elles ne s'intéressent pas suffisamment au contrôle de la pollution ni à la protection des écosystèmes, si tant est qu'elles s'y intéressent.

Face aux nouveaux défis qui émergent, notamment le changement climatique, il est indispensable de se doter de modalités de coopération efficaces pour la gestion des bassins versants, qui tiennent compte de la dimension environnementale de ces ressources. Les États font face à la difficulté d'adopter des mesures d'atténuation et d'adaptation à la variabilité climatique, qui supposent un schéma d'aménagement de la gestion de l'eau, permettant un juste équilibre avec la hausse constante de la demande en eau aux fins du développement. Si cette situation imprévisible présente un risque de conflit entre les parties prenantes, elle permet également la coopération, la croissance et le partage des coûts et des bénéfices.

II. Objectif

L'objectif principal du premier Forum international de l'environnement à l'intention des organismes de bassin est de renforcer ces organismes en tant que pièce maîtresse de la gestion de l'environnement. Les organismes de bassin jouent un rôle fondamental en contribuant à la réalisation des objectifs et buts arrêtés au niveau international qui sont inscrits dans bon nombre d'accords multilatéraux sur l'environnement (AME) ainsi que dans les plans de gestion de l'eau à l'échelle des pays et des bassins.

Le Forum permettra aux organismes de bassin du monde entier de partager leur expérience en ce qui concerne la consolidation de leurs structures de gouvernance ainsi que les mesures d'incitation et les outils visant à améliorer leurs activités, notamment pour ce qui est du respect des différentes obligations environnementales et de la réalisation des objectifs arrêtés à l'échelle internationale à l'appui du développement durable.

Les organismes de bassin examineront différents moyens de créer des synergies et de trouver des compromis en matière de développement afin de répondre aux besoins mondiaux en eau, en alimentation et en énergie, tout en préservant l'environnement.

Dans le cas particulier des bassins d'eau douce, le débat devrait porter sur le développement de la complémentarité dans la mise en œuvre des accords relatifs aux bassins et des conventions mondiales sur le sujet, comme les AME, compte tenu en particulier de l'entrée en vigueur, en 2014, de la Convention des Nations Unies sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau

internationaux à des fins autres que la navigation.

III. Résultats escomptés

- Mise en place à l'intention des organismes de bassin d'un forum qui intègre les réseaux existants, afin d'échanger des données et des expériences pour améliorer la gouvernance environnementale et la gestion des ressources en eau douce;
- Mise à disposition d'outils de discussion permanente entre les gestionnaires des bassins afin d'améliorer leurs connaissances et leur savoir-faire en matière de protection de l'environnement des milieux aquatiques;
- Renforcement de l'appui juridique, politique et institutionnel apporté aux organismes de bassin pour qu'ils puissent atteindre les objectifs et buts arrêtés au niveau international, notamment ceux énoncés dans les AME;
- Mise en œuvre de mesures prioritaires visant à protéger les écosystèmes dans les bassins d'eau douce, afin de pouvoir assurer en permanence l'approvisionnement en eaux de surface et en eaux souterraines au service du développement durable;
- Renforcement de l'appui politique et institutionnel apporté aux cadres de coopération internationaux pour la gestion durable des bassins d'eau douce;
- Contributions des organismes de bassin à des processus et forums internationaux, notamment le Programme de développement pour l'après-2015, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, la Semaine mondiale de l'eau de Stockholm, le Forum mondial de l'eau et le Réseau international des organismes de bassin.

IV. Volet technique (26 et 27 novembre 2014)

Thème 1: Qualité de l'eau et santé des écosystèmes

Parce que les populations humaines continuent de croître et les économies de se développer, la protection des écosystèmes nécessaires à l'approvisionnement en eau est devenue une question de portée mondiale. La baisse de la qualité de l'eau et la destruction des écosystèmes aquatiques sont des questions suscitant de très graves préoccupations. Si on ne s'y attèle pas comme il se doit, elles continueront de menacer l'intégrité des écosystèmes, la sécurité de l'approvisionnement en eau et les moyens de subsistance. Les organismes de bassin ont un rôle fondamental à jouer dans le règlement des problèmes relatifs à la qualité de l'eau dans le monde. Le Forum s'intéressera aux modalités de gouvernance et aux mécanismes de mise en œuvre correspondants qui servent à assurer la protection de la qualité de l'eau et des ressources des bassins, en particulier les écosystèmes. Gardiens de l'intégrité de ces ressources, les organismes de bassin peuvent sensiblement contribuer à la définition et à la réalisation des objectifs de développement durable.

Thème 2: Nexus entre l'eau, l'énergie et l'alimentation et adaptation aux changements climatiques

Le développement durable suppose que l'on adopte une approche écosystémique de la gestion des bassins d'eau douce et que l'on s'intéresse davantage à la durabilité de l'ensemble que forment les secteurs de l'eau, de l'énergie et de l'alimentation. La surexploitation des ressources hydriques pour répondre à la demande en eau, en aliments et en énergie se traduit par la dégradation des écosystèmes. Les organismes de bassin débattront de la manière dont ils peuvent concourir concrètement à la sécurité de l'approvisionnement en eau, en aliments et en énergie, à la protection et à la restauration des écosystèmes aquatiques et à l'adaptation face aux changements climatiques. Le Forum sera l'occasion d'examiner de quelle manière les organismes de bassin peuvent contribuer à la conception du Programme de développement pour l'après-2015 et à la réalisation des objectifs y inscrits.

Thème3: Législations et réglementations applicables en matière d'environnement

Pour faire face aux défis et complexités toujours croissants associés à la gestion des ressources en eau, il faut impérativement disposer de cadres juridiques et institutionnels efficaces et évolutifs. Au moment d'élaborer et de réexaminer les législations et réglementations nationales relatives à l'eau et applicables aux eaux de surface et souterraines, de plus en plus de pays adoptent une approche « plus verte » pour concilier développement socioéconomique et protection de l'environnement. Les organismes de bassin sont des acteurs essentiels de la mise en œuvre de ces accords dans le cadre des plans de gestion de l'eau à l'échelle des pays et des bassins. Pour les bassins d'eau douce, le droit international de l'eau a évolué au-delà de son but d'origine, qui était axée sur les personnes et fondée sur le commerce, et aborde aujourd'hui des questions relatives à la préservation de l'environnement. Ce processus est important pour les organismes mixtes de bassins transfrontaliers et se concrétise également par l'adoption de nombreux AME et la définition de principes environnementaux acceptés au niveau international, dont beaucoup sont fondamentaux pour la durabilité des ressources en eau douce dans le monde.

Thème 4: Difficultés institutionnelles

Pour assurer une gouvernance efficace et judicieuse des ressources mondiales en eau douce, il faut disposer de mécanismes politiques, juridiques, financiers et institutionnels solides et adaptés pour faire face aux multiples défis économiques, sociaux et environnementaux. Cependant, dans la plupart des cas, les structures de gouvernance en place sont encore trop souvent axées essentiellement sur la seule satisfaction de la demande en eau des êtres humains. Trop souvent, ces cadres ne répondent pas assez, voire pas du tout, aux besoins propres aux organismes de bassin quant aux capacités requises pour assurer la protection et l'utilisation durable des eaux de surface et souterraines ainsi que des services écosystémiques connexes. Les organismes de bassin auront la possibilité de partager leur expériences et de débattre de la voie à suivre pour résoudre les problèmes institutionnels qu'ils rencontrent lorsqu'ils s'efforcent de répondre aux pressions qui s'exercent sur l'environnement et de favoriser la gouvernance durable de l'eau douce des bassins qui les concernent.

SEGMENT DE HAUT NIVEAU (28 novembre 2014)

Le segment de haut niveau du Forum portera sur la voie à suivre pour assurer une gouvernance et une gestion durables des bassins d'eau douce sur la base des conclusions du débat technique.

Des résolutions seront prises concernant la manière dont les organismes de bassin et le Forum peuvent contribuer à des programmes de politique générale à portée globale, telles que la définition d'objectifs relatifs à l'environnement et au développement et à la mise en œuvre des activités qui y sont associées. Le volet réunira des ministres, des directeurs d'organismes de bassin et d'autres participants de haut niveau invités.

L'objet des conclusions de ce volet est d'influencer les processus internationaux pertinents et d'encourager la poursuite du dialogue politique au sein des forums concernés..

V. Public cible

Le Forum réunira les principales parties prenantes de la gestion des bassins d'eau douce dans le monde, à savoir des ministres chargés de l'eau et de l'environnement, des chefs d'organismes de bassin et des directeurs d'organismes chargés de l'eau, des chefs des délégations nationales des organismes de bassins transfrontaliers, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales intéressées, des institutions financières, des secrétariats d'AME ainsi que des représentants de la société civile et des milieux universitaires.

VI. Informations logistiques

- Le Forum se déroulera à l'Office des Nations Unies à Nairobi, au Kenya, du 26 au 28 novembre 2014.
- Les langues utilisées seront l'anglais, l'espagnol et le français.
- Des ressources financières limitées sont disponibles pour financer la participation des pays en développement et à économie en transition..
- Pour vous inscrire au Forum ou demander des documents supplémentaires, veuillez vous adresser au secrétariat du PNUE à l'adresse suivante : basin.forum@unep.org.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le site suivant :

www.unep.org/delc/forumbasinorganizations.aspx